

Annuel

Monsieur HENNION Claude  
Commissaire Enquêteur

A

Société GOODMAN  
24, Rue de Prony  
75017 PARIS

Divion, le 15 Mars 2019

Référence : Arrêté Préfectoral du 15 JANVIER 2019

Dossier n° E18000199/59 Arrêté TA 10 JANVIER 2019

Objet : **DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE ET PERMIS DE  
CONTRUIRE SUR LA COMMUNE D'AVION**


ENQUETE PUBLIQUE : DU 11 FEVRIER AU 14 MARS 2019

Conformément aux dispositions de l'article R 123-18 du Code de  
l'Environnement, je vous demande de m'adresser sous 15 jours, vos observations en  
réponse au regard de chaque observation du procès-verbal de synthèse

A ce procès-verbal de synthèse, ci-joint, les deux courriers transmis par le  
public pendant l'enquête

Remis à Avion le 15 MARS 2019

Le Commissaire Enquêteur

  
Claude HENNION

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Le Maître d'Ouvrage

Société GOODMAN

Monsieur OTAL

  
**Goodman France SARL**

24 rue de Prony  
75017 Paris - France  
408 627 354 RCS Paris

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

CANTON D'AVION

COMMUNE D'AVION

ENQUETE PUBLIQUE DU 11 FEVRIER AU 14 MARS 2019

**OBJET**

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE ET PERMIS  
DE CONTRUIRE PAR LA SOCIETE GODMAN FRANCE

ART : R 123-18 CODE DE L'ENVIRONNEMENT  
PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS ECRITES ET ORALES RECUES LORS DES  
PERMANENCES EFFECTUEES

Référence : Arrêté Préfectoral du 15 Janvier 2019  
Dossier n° E18000199/59

*id no*  
*Annex*

## 1-Procès-Verbal de synthèse

A la demande de la Préfecture du Pas-de-Calais, il a été procédé à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique et permis de construire présenté par la Société GOODMAN

L'enquête s'est déroulée du Lundi 11 février au Jeudi 14 Mars 2019  
Durant cette période les pièces du dossier ont été tenues à la disposition du public pendant les heures d'ouverture de la mairie d'AVION

J'ai reçu le public au cours des 5 permanences : Les 11 Février, 21 Février, 2 Mars 2019 et 14 Mars 2019

## 2-Synthèse des Observations recueillies

### 1° PERMANENCES

Lors de ces permanences :

Nous avons reçu 1 personne

1 Observation a été inscrite au registre d'enquête

### 2° REGISTRE DEMATERIALISE

1 Observation a été émise sur le registre électronique le 15 février 2019

2  
ANNEXE 1

Une synthèse partielle a été transmise à la Société GOODMAN après chaque permanence

3-Thème abordé par le public

<u>Thème</u>	<u>Observations</u>	<u>Commissaire Enquêteur</u>
<p><u>NUISANCES SONORES</u></p>	<p>1- <u>REGISTRE ELECTRONIQUE</u></p> <p><u>Le dossier proposé ne prend pas en compte l'impact sonore de cette exploitation sur les routes voisines, notamment le RD 40 et bien évidemment sur les habitations positionnées sur cet axe</u></p> <p><u>La Société Goodman envisage-t-elle un aménagement de cet axe pour limiter le bruit</u></p> <p>2- <u>REGISTRE DEPOSE EN MAIRIE D'AVION</u></p> <p><u>-Le président d'une association de quartier (Rue Raoul briquet) sise à Méricourt indiquent qu'il est inquiet pour les incidences -- sur la pollution</u></p> <p><u>-le bruit</u></p> <p><u>- l'augmentation du trafic</u></p>	<p><u>Les observations concernent principalement les nuisances qu'apportent l'augmentation du flux routier sur le RD 40</u></p> <p><u>- l'impact</u></p> <p><u>-sur les habitations</u></p> <p><u>-les Incidences</u></p> <p><u>-sur la pollution</u></p> <p><u>-le bruit</u></p> <p><u>La possibilité de faire un aménagement sur l'axe RD 40 pour limiter le bruit</u></p>

3d  
Mémor 1

**SONT JOINTS AU PRESENT PROCES VERBAL LES DEUX COURRIERS RECUS**

**Remis au Maître d'ouvrage le 15 mars 2019**  
**Monsieur OTAL**

**Goodman France SARL**  
~~621 rue de Protony~~  
~~75017 Paris - France~~  
408 627 354 RCS Paris

**Le Commissaire Enquêteur**

~~Claude~~  
**HENNION**

4  
Handwritten signature and initials





Paris, le 27 mars 2019

**53 CHAUSSEE BRUNEAUT  
62460 DIVION**

**A l'attention de Claude Hennion,**

**Lettre R+AR n°1A 155 894 5968 2**

**Objet : AVION – Réponse au procès-verbal de synthèse de l'enquête publique, dossier n°E18000199/59**

**Pièces jointes : Courrier de remise du rapport de synthèse - rapport de synthèse – courriers du public**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci-après mes réponses aux deux avis émis lors de l'enquête publique, repris dans votre courrier de synthèse.

**Avis numéro 1 en date du 15/02/2019 :**

Goodman a évalué l'impact acoustique du site y compris par le trafic dans l'emprise de l'ICPE dont il est responsable.

Goodman ne peut pas être tenu responsable des nuisances sonores générées par le trafic sur la RD40.

**Avis numéro 2 en date du 02/03/2019 :**

Goodman a évalué les impacts liés à l'activité de son site en termes de bruit, de pollution et de trafic dans le cadre de l'étude d'impact constitutive du dossier d'autorisation environnementale.

Goodman ne peut pas être tenu responsable de l'ensemble des nuisances générées dans le cadre du développement de la ZI des 14.

Vous souhaitant bonne réception de l'ensemble de ces éléments.

Sincères salutations,

Nicolas OTAL

Directeur Technique

**Goodman France SARL**

24 rue de Prony

~~75017 Paris - France~~

408 627 35-1 RCS Paris

**Goodman France**

VAT FR51 408 627 354 | SIREN 408 627 354 | SIRET 408 627 354 00074

24, rue de Prony 75017 Paris

Tel +33 1 55 35 08 50 | info-fr@goodman.com | www.goodman.com